

SHOCK HIVERNAGE
TRAITEMENT POUR PISCINE
GRANULES DE CHLORATION STABILISÉS
DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES dans l'eau des piscines

DOMESTIQUE

No D'HOM. 28307 L.P.A.

GARANTIE:
Dichloro-s-triazinetrione de sodium.....44%
Teneur en chlore libre.....27%



Contenu net
{Format}

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Calypso, 42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec, Canada G6P 7E3

MODE D'EMPLOI :

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; ces teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Chlore libre disponible: 1,0 – 3,0 ppm
pH: 7,2 – 7,8
Alcalinité totale: 80 – 120 ppm
Dureté (en calcium): 200 – 300 ppm

2. Pour les piscines extérieures, il est possible de protéger le chlore résiduel de la destruction par les rayons du soleil en ajoutant 300 g de stabilisant (acide cyanurique) par 10 000 L d'eau de piscine afin d'obtenir un niveau initial de 30 ppm.

3. Chlorer quotidiennement pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs voulues en répandant 91 g de SHOCK HIVERNAGE TRAITEMENT POUR PISCINE par 10 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Par temps chaud, après une pluie ou un usage intensif de la piscine, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs appropriées.

4. Il est recommandé de procéder régulièrement à une surchloration de l'eau de la piscine. Suivre les instructions de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.

5. SHOCK HIVERNAGE TRAITEMENT POUR PISCINE renferme un stabilisant d'acide cyanurique qui peut s'accumuler dans l'eau de la piscine. Garder la teneur de ce stabilisant dans l'intervalle recommandé de 30-100 ppm en diluant avec de l'eau fraîche.

6. Bien qu'il soit possible d'utiliser SHOCK HIVERNAGE TRAITEMENT POUR PISCINE pour la surchloration, à une dose de 410 g par 10 000 L d'eau de piscine, il faut soigneusement éviter une accumulation excessive de stabilisant dans l'eau.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé. Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Dangereux s'il est ingéré. Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec.

ÉLIMINATION :

Ne pas réutiliser le contenant vide. L'envelopper et le jeter avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les yeux, bien rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Pour les yeux, consulter un médecin. En cas d'ingestion, faire absorber un verre de lait ou d'eau. Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))